



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 001001

Séance du jeudi 11 février 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon.

sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, pour l'examen des rapports des commissions n°3, 4, 5, 6, 9 et 2,
puis sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, pour l'examen des rapports des commissions n°1 et 10.

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE (représenté par Robert LEMAIRE) Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 5.1), Nicolas BODIN, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 2.5), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 2.1), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.1.1), Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 2.5), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 1.1.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER Nicole WEINMAN Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMALLE (à partir du rapport 5.1) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISON) Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 6.2), Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.5), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.5) Osselle : Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 2.5) Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5), Claude OYTANA (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5) Pirey : Jacques COINTET (à partir du rapport 6.2), Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beauré : Stéphane COURBET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1) Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Étaient absents : Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Christophe LIME, Michel LOYAT, Frank MONNEUR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Sylvie WANLIN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Gennes : Jean SIMONDON La Chevillotte : Jean PIQUARD Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Nancray : Daniel ROLET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Roche lez Beauré : Jean-Pierre ISSARTEL Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Claude PREIONI

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, F. BRANGET (à partir du rapport 1.1.1), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 2.5), Y.M. DAHOUI, C. DEVESA, J.F. GIRARD (à partir 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), M. JEANNIN, M. LOYAT, F. MONNEUR, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.2), S. WANLIN, B. ASTRIC, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 6.1), D. PARIS, S. MONLLOR, P. BELUCHE (à partir du rapport 1.1.1), J. MENIGOZ, J.M. BOUSSET.

Mandataires : G. VERRO, J. DEMONET, J. ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), V. HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET, L. HAKKAR (à partir du 1.1.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, N. BODIN, E. DUMONT, F. FELLMANN, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, R. DEMESMAY, D. JOLY (jusqu'au rapport 6.1), C. PREIONI, M. COTTINY, A. BLESSEMALLE (à partir du rapport 1.1.1), M.O. CRABBE-DIAWARA, J.M. FAIVRE.

Objet : Ouverture anticipée de crédits d'investissement - Exercice 2010

Ouverture anticipée de crédits d'investissement - Exercice 2010

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Dans l'attente du vote du budget primitif 2010 prévu le 25 mars 2010, il est proposé, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture anticipée de crédits d'investissement sur le budget principal et le budget annexe CRR pour un montant total de 161 700 €.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Président peut, sur autorisation du Conseil Communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir, dès à présent, des crédits d'investissement sur le Budget principal, le Budget annexe CRR et le Budget annexe Transports pour un montant total de 161 700 €.

I. Ouverture anticipée de crédits au Budget principal

A/ Détermination de l'autorisation maximale d'ouverture de crédits

Montant maximum d'ouverture anticipée de crédits avant le vote du BP 2010 (article L1612-1 CGCT)	29 025 434 € * 25 % Soit 7 256 358 €
--	--

B/ Détail des ouvertures anticipées de crédits par projets

Commissions	Projets	Crédits ouverts avant vote BP 2010	Objet de l'ouverture anticipée de crédits
Habitat, Politique de la Ville	Subventions accession à la propriété privée	37 500 €	Le rythme de versement des subventions accordées par le Conseil Communautaire du 22/12/2009 dépend des dates de passage devant le notaire des accédants à la propriété, bénéficiaires des subventions. La réalisation de la vente est subordonnée au versement
Economie, Emploi et Insertion	ZAE TGV	4 000 €	Dans le cadre de l'instauration récente d'une ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) sur le périmètre de la future ZAE, le Grand Besançon a demandé conseil au cabinet Soler-Couteaux.
	Maison des Microtechniques	15 000 €	
	Palente	14 000 €	
Culture, Tourisme, Sport	Gestion du port fluvial	10 000 €	Faire face à d'éventuelles grosses réparations
Environnement, Développement durable, Cadre de vie	Contribution Charte Environnement Agenda 21 (CPER)	2 800 €	Paiement de la facture AGROFOR
Administration générale	Informatique	35 000 €	Paiement des licences commandées pour 2010 à Specialist Computer Centres (SCC) dans le cadre du marché intranet.
	Aménagement des locaux	7 800 €	Faire face à d'éventuels pannes ou dysfonctionnements dans nos locaux.
Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs et aides aux communes	Etude d'accessibilité pour l'aide aux Communes	20 000 €	Délibération du 21/10/2009 relative à la réalisation d'un diagnostic de l'accessibilité PMR sur l'ensemble des communes du Grand Besançon
Total des crédits ouvert sur le Budget principal		146 100 €	

II. Ouverture anticipée de crédits au Budget annexe CRR

A/ Détermination de l'autorisation maximale d'ouverture de crédits

Montant maximum d'ouverture anticipée de crédits avant le vote du BP 2010 (article L1612-1 CGCT)	2 866 443 € * 25 % Soit 716 611 €
--	---

B/ Détail des ouvertures anticipées de crédits par projets

Il est proposé au Conseil communautaire d'ouvrir, dès à présent des crédits d'investissement sur le Budget annexe CRR, pour faire face à d'éventuelles réparations urgentes à hauteur de **5 600 €**.

III. Ouverture anticipée de crédits au Budget annexe Transports

A/ Détermination de l'autorisation maximale d'ouverture de crédits

Montant maximum d'ouverture anticipée de crédits avant le vote du BP 2010 (article L1612-1 CGCT)	7 252 905,03 € * 25 % Soit 1 813 226,26 €
--	---

B/ Détail des ouvertures anticipées de crédits par projets

Il est proposé au Conseil communautaire d'ouvrir, dès à présent des crédits d'investissement, sur le Budget annexe Transports, à hauteur de **10 000 €**, relatifs au projet pôles d'échange et voirie (implantation fin 2009 de 3 bornes tempo aux arrêts de bus Epoisse, rue de Vesoul et François Clerc, réception des factures janvier 2010).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée de crédits, dans l'attente du vote du Budget primitif 2010, de 146 100 € sur le Budget principal, 5 600 € sur le Budget annexe CRR et 10 000 € sur le Budget annexe Transports.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 19.FEV 2010